ÉDITION GENEVOISE - N°03 - SEPTEMBRE 2024

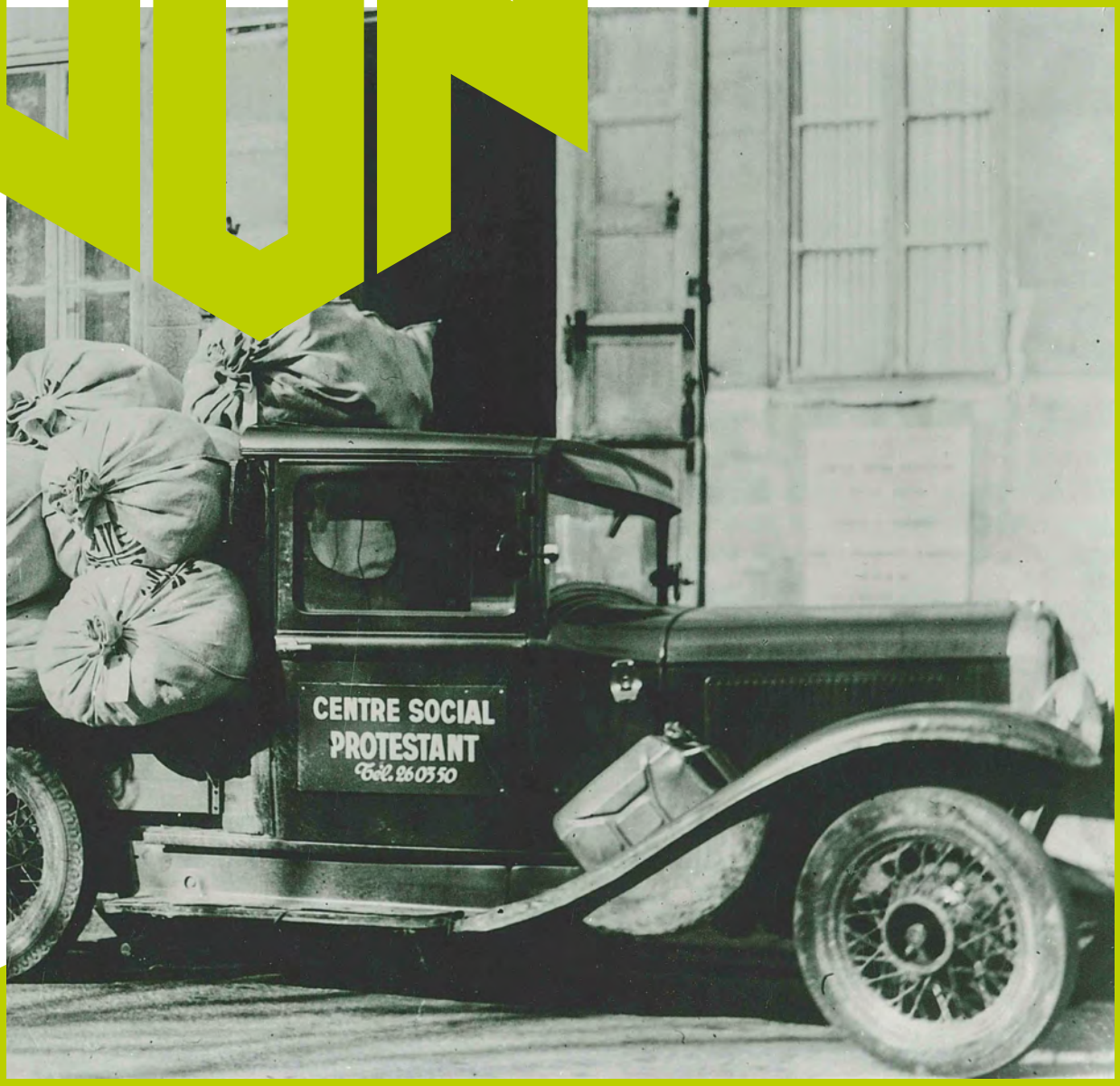

© DR

LES NOU|S|VELLES

SPÉCIAL 70 ANS

(SOMMAIRE) 09-2024

SPÉCIAL 70 ANS

« Le CSP a toujours eu la capacité de créer » **3**

70 ans d'une « infatigable » énergie **4-5**

Le CSP, incubateur de projets **6**

Dix ans au service des victimes de traite des êtres humains **7**

Le Vestiaire social a 20 ans **8**

« J'aime faire des choses pour les autres » **9**

L'évolution du droit et des activités du Service juridique en 20 ans **10**

SERVICE

Pacte migratoire européen : quand l'Europe se barricade **11**

SOUTENIR LE CSP

Regards croisés pour notre soirée de soutien **12**

Les rendez-vous de l'automne **12**

(ÉDITO) LE CSP : 70 ANS D'UNE AVENTURE COLLECTIVE

2024 est l'année d'un triple jubilé. Alors que le CSP Genève célèbre ses 70 ans, le Vestiaire social fête ses 20 ans et notre Service d'assistance aux victimes de traite des êtres humains ses 10 ans d'engagement. Comment s'est dessinée au fil des ans la « galaxie CSP » ? Ce numéro spécial des *Nouvelles* retrace quelques-uns des jalons de cette aventure collective.

À l'ordre du jour de l'Assemblée annuelle de l'Office social de l'Église protestante de Genève (EPG) du 2 avril 1954 figurait le point suivant : *« Perspectives nouvelles : Centre social protestant »*. Le 26 octobre de la même année sont adoptés les statuts de la nouvelle association.

Voilà 70 ans que le CSP est né de l'initiative de *« pasteurs entrepreneurs »,* Raynald Martin en tête. À ses débuts, notre association comprend trois secteurs : outre l'Office social, animé notamment par des juristes, un Service de placement pour les sans-emploi et un Centre de renseignements et de documentation qui fonctionne comme le *« 111 du social »*, selon l'expression de Catherine Christ Revaz et Jean-Pierre Freymond dans la brochure qu'ils font paraître à l'occasion des 40 ans du CSP.

D'emblée, le CSP tient à affirmer son ouverture à toute personne en difficulté, indépendamment de sa confession, de sa nationalité ou de sa profession. Ouvriers, employés, indépendants tout comme les *« hommes d'affaires »* peuvent faire appel à ses services pour régler des problèmes de dettes, de divorce ou encore d'assurances sociales, comme le rappelle la plaquette publiée à l'occasion de ses dix ans.

Très vite, le CSP prend de l'ampleur et multiplie ses domaines d'intervention. À l'étroit et en manque d'effectifs, il déménage de la promenade Saint-Antoine à la rue du Village-Suisse en 1973.

Le CSP est depuis toujours un véritable incubateur de projets, apportant des solutions concrètes aux besoins des plus fragiles de ce canton. Il a su s'adapter aux réalités changeantes et assurer une réponse professionnelle aux exigences de chaque époque. Quels sont les besoins pour lesquels des solutions

© Alain Grosclaude

doivent être créées ? Celles-ci le seront-elles sous la forme d'une nouvelle prestation ou d'une nouvelle association ? En 70 ans, le CSP a (co)créé 20 entités, tant dans le domaine du logement et des camps de vacances que du sans-abrisme et de la défense des personnes migrantes.

Parmi les constantes de ces sept décennies figurent la créativité du CSP, tout comme la polyvalence de collaborateurs et collaboratrices investi·es sans compter dans sa mission. Mais la force du CSP tient aussi dans sa communauté, celle dont vous faites partie. Nous vous remercions chaleureusement d'être à nos côtés.

Alain Bolle

© DR

© DR

(SPÉCIAL 70 ANS) « LE CSP A TOUJOURS EU LA CAPACITÉ DE CRÉER »

Ancienne présidente du comité, Christiane Vandeventer apporte son soutien au CSP depuis plus de 50 ans. Quels souvenirs cette passionnée de lecture, encore active en tant que bénévole au rayon livres de la Renfile de Meyrin, garde-t-elle de ce compagnonnage ?

Vous accompagnez le CSP depuis plus d'un demi-siècle. Comment est né cet engagement ?
En 1971, j'avais du temps à offrir et envie d'ouvrir mon horizon. Même si la justice sociale était un domaine que je connaissais peu, j'avais envie de m'engager dans ce sens. À l'époque, j'avais une formation de documentaliste. Il y avait une toute petite bibliothèque au dernier étage de la promenade Saint-Antoine, où le CSP avait encore ses bureaux. J'ai été engagée en tant que bénévole pour organiser la circulation de la documentation auprès des collaborateurs. Je me souviens que je devais grimper un étroit escalier en colimaçon. J'étais enceinte de mon quatrième enfant et ça me faisait un bon exercice !

Comment expliquez-vous cette fidélité à nos côtés ?
Je pense que mon attachement a été progressif. Petit à petit, on me proposait de m'engager davantage. En 1984, on m'a proposé de siéger au comité du CSP. Pendant ce temps, j'ai continué mon activité bénévole à la boutique des Pâquis et au rayon livres de la Renfile qui se trouvait à l'époque à Vernier. J'ai appris à comprendre et à apprécier de plus en plus le travail du CSP. Que ce soit au niveau des collaborateurs ou des bénévoles, la longévité fait un peu partie de l'ADN du CSP. Cette façon de s'impliquer avec conviction pour une cause compte beaucoup pour moi.

Vous avez connu Raynald Martin, cofondateur du CSP en 1954. Quel souvenir gardez-vous de lui ?
Je suis née en France dans un milieu protestant. Raynald Martin avait lui-même été pasteur dans le nord de la France un certain temps. Je le rencontrais lors des colloques du CSP, auxquels j'étais invitée en tant que bénévole, au début de mon engagement. Il a pris sa retraite peu de temps après. J'ai le souvenir d'un homme bienveillant et déterminé, qui avait une vocation pour le social. Soutenu par l'Eglise protestante de Genève, il a créé le CSP avec l'aide d'un cercle d'amis influents.

En 1988, Jean-François Labarthe vous a recommandée pour lui succéder à la présidence du comité du CSP. Comment envisagiez-vous alors cette mission ?
J'ai fait deux mandats et demi en tant que présidente, jusqu'en 1998. Chaque semaine, je rencontrais Dominique Lang. Nous appréciions ces moments d'échange et mon rôle était de l'écouter. C'était le premier directeur laïc du CSP, après deux pasteurs [Jean-Marc Droin a succédé à Raynald Martin de 1971 à 1979]. Il avait lui-même été président du CSP et connaissait bien la maison. Ma mission était de le soutenir en tant que directeur et d'évaluer les projets.

Et que retenez-vous de cette expérience ?
J'ai été la première femme bénévole au comité puis à la présidence du CSP. Je crois que j'ai contribué à favoriser l'équilibre entre les interventions pendant les séances et la création de consensus. Et puis, en tant que bénévole, c'était aussi l'occasion pour moi de mettre en avant ce service. Le principal défi résidait dans le fait que, n'étant pas genevoise, j'avais peu de liens avec la communauté de Genève. Je l'ai un peu regretté, j'aurais peut-être pu aider davantage le CSP.

Aujourd'hui, vous êtes toujours engagée en tant que bénévole au rayon livres de la Renfile de Meyrin. Qu'est-ce qui vous attire dans cette activité ?
J'aime les livres. Je lis un peu de tout, je fais partie d'un groupe de lecture, où je retrouve d'ailleurs une des filles de Raynald Martin ! Comme je parle et lis l'anglais, je peux contribuer à la sélection des livres anglophones qui arrivent à la Renfile de Meyrin. Une demi-journée par semaine, je participe au second tri des ouvrages et détermine les prix, avec le reste de l'équipe de bénévoles. Je regrette l'autonomie que nous avions autrefois, mais le groupe est sympathique et efficace, et c'est une occupation qui compte pour moi.

© DR

« S'impliquer avec conviction pour une cause compte beaucoup pour moi »

Entre le CSP d'alors et celui d'aujourd'hui, qu'observez-vous comme changements et défis ?
Je constate que les services se sont professionnalisés. C'est le cas notamment dans les brocantes et boutiques. Les collaborateurs se sont aussi spécialisés dans de nouveaux domaines, comme l'insertion professionnelle et le désendettement. Je remarque aussi que les partenariats avec le réseau associatif se sont développés : autrefois, on travaillait beaucoup plus chacun dans son coin. Et puis, pour ce qui est de votre service, l'information est devenue la communication. C'est très intéressant. Pour moi, le travail du CSP n'est toujours pas assez connu des habitants de ce canton. En 1989, nous avons défini cinq principes fondamentaux, parmi lesquels « servir », « témoigner », « respecter » et « créer » [🔗 voir la Charte du CSP Genève]. Pour les 40 ans du CSP [en 1994], j'avais repris une citation de Raynald Martin parue dans la Tribune de Genève : *« C'est le rôle d'un service privé de prendre des risques, même celui de rater. Il a l'avantage de la rapidité et de la liberté d'action ».*

La force du CSP a toujours été de savoir générer des projets en fonction des besoins observés, puis de leur donner leur indépendance sous forme de nouvelles associations [voir article en p. 6]. La personnalité du directeur est très importante. Il doit avoir beaucoup d'énergie, diriger les équipes et valoriser leurs compétences, avoir une connaissance approfondie des problématiques sociales et l'accès à des personnes influentes pour mener son travail de plaidoyer… Aujourd'hui, Alain Bolle est impliqué dans de nombreux projets. Ce ne sera pas évident de le remplacer !

Propos recueillis par Carine Fluckiger

(SPÉCIAL 70 ANS) 70 ANS D'UNE « INFATIGABLE » ÉNERGIE

En plongeant dans ces livres-anniversaires, on est frappé par la récurrence d'une rhétorique de l'enthousiasme. *« Infatigable »*, *« dynamique »*, *« hardi »*… D'emblée, le CSP est confronté à l'ampleur de sa mission d'entraide et de promotion de la justice sociale, au regard de ressources limitées.

En 1956, alors que la rade gèle, les employé·es du CSP font du porte-à-porte pour apporter des habits chauds et du charbon – dans une charrette à bras avant de disposer du fameux camion qui illustre la couverture de ce numéro spécial – aux plus vulnérables. Cet hiver marque aussi l'arrivée de centaines de réfugiés hongrois complètement démunis, en faveur desquels s'organise aussitôt un élan de solidarité dans le canton.

L'exigence de proposer des services professionnels, en même temps que l'extraordinaire investissement personnel des collaborateurs et collaboratrices du CSP, sont restés tout au long des décennies notre marque de fabrique.

Carine Fluckiger

En 1964, le CSP compte une vingtaine de professionnel·les occupé·es notamment au travail social et juridique, au service de placement, à l'aide familiale (*« maman de secours »*) ou au service des ouvriers étrangers. La direction est formée du pasteur Raynald Martin et d'un secrétaire général. La dimension protestante est très présente dans l'identité du CSP, décrite comme la manifestation d'une *« foi active »*. Le mercredi matin est réservé à l'échange et au recueillement, lors d'un culte organisé en équipe.

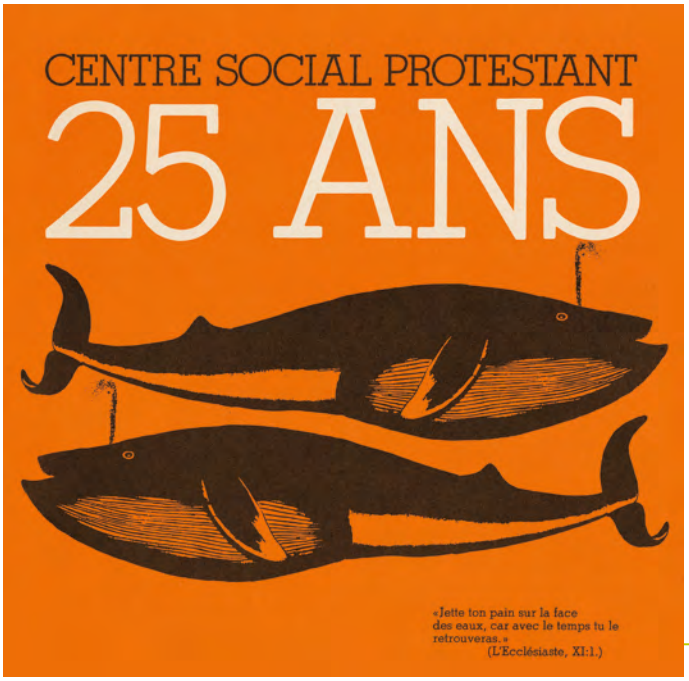

Une très belle plaquette dont les textes sont signés Nicolas Bouvier et le graphisme Daniel Briffaud marque les 25 ans du CSP. Interrogée sur son lien aux Saintes Écritures, l'équipe répond : *« Nous survivons grâce à une succession de miracles ! »* Et Nicolas Bouvier de commenter : *« Elle en a aussi accompli quelques-uns en 25 ans… »*

CRÉATION DU CSP

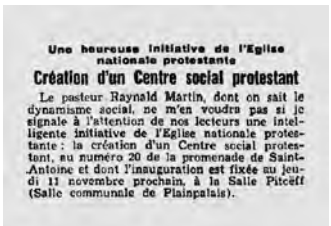
Une heureuse initiative de l'Eglise nationale protestante

Création d'un Centre social protestant

Le pasteur Raynald Martin, dont on sait le dynamisme social, ne m'en voudra pas si je signale à l'attention de nos lecteurs une intelligente initiative de l'Eglise nationale protestante : la création d'un Centre social protestant, au numéro 20 de la promenade de Saint-Antoine et dont l'inauguration est fixée au jeudi 11 novembre prochain, à la Salle Pitoëff (Salle communale de Plainpalais).

© DR

1954

RAYNALD MARTIN, DIRECTEUR

© DR

1957-1971

LA « CAMPAGNE DE MARS » EST NÉE

© DR

1955

CRÉATION DU VESTIAIRE SOCIAL

© DR

1956

En 10 ans, le budget du CSP est passé de CHF 12650 à CHF 320000... Une recherche de fonds active, avec la « Campagne de mars », de même que la première brocante Renfile irriguent ce budget.

Le CSP se décrit comme une *« ruche bourdonnante »*. Une métaphore qui se lit dans le logo hexagonal dont se dote l'association en 1964. L'aide est à facettes multiples, et le nombre de projets impressionnant. Cette aide est locale, mais s'étend aussi à l'étranger, notamment en cas de catastrophes naturelles.

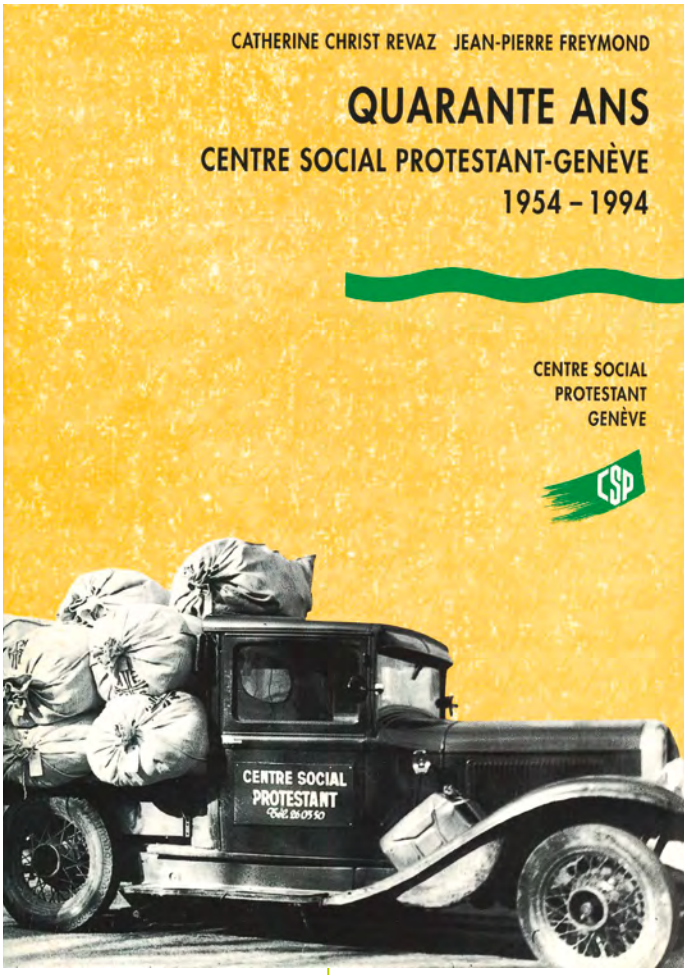

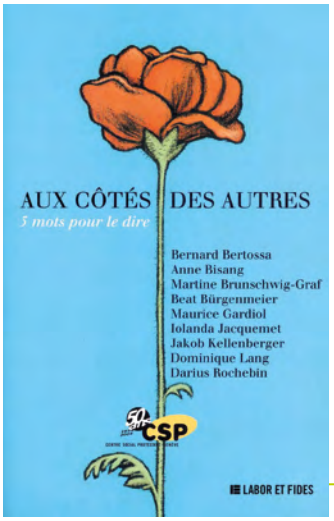

Servir, *témoigner*, *respecter*, *créer* et *gérer*. Cinq principes fondamentaux qui renvoient à des valeurs pérennes, au-delà de l'évolution des problématiques sociales. À l'occasion des 50 ans de l'association, neuf personnalités ont été invitées à s'exprimer sur la manière dont ces valeurs résonnent pour elles.

Le CSP *« a parfois dérangé »*, écrit Dominique Lang dans son édito des *Nouvelles* en mars 1994, à l'occasion des 40 ans de l'association. Dans la brochure publiée à cette occasion, Catherine Christ Revaz et Jean-Pierre Freymond relèvent que le travail d'information – dénoncer, prendre position, débattre – a toujours été au cœur du projet CSP. Engagé auprès des *« mal-logés, les démunis, les immigrés, les réfugiés, les chômeurs, les personnes âgées »*, le CSP est décrit par Jean-Pierre Freymond comme une *« entreprise du social à succursales multiples »*.

NAISSANCE DU SERVICE BEL ÂGE

© DR

1960

OUVERTURE RENFILE DE VERNIER

© DR

1963

CRÉATION DU SERVICE MINIBUS

© DR

1970

JEAN-MARC DROIN, DIRECTEUR

© DR

1971-1979

(SPÉCIAL 70 ANS) LE CSP, INCUBATEUR DE PROJETS

Dans *Les Nouvelles* de décembre 1999, Pierre-Alain Champod évoque dans son éditorial la « galaxie CSP », rappelant que « créer » figure parmi les cinq principes fondamentaux du CSP. Au fil des décennies, ce sont 20 associations qui ont vu le jour à notre instigation pour répondre à des besoins sociaux constatés sur le terrain.

Quelles sont les limites de la lutte contre la précarité ? Face à la multiplicité des défis et à la complexité des enjeux, il ne va pas toujours de soi de dessiner les frontières de l'aire d'action du CSP.

Alors qu'une nouvelle réflexion est en cours sur les lignes directrices et les objectifs stratégiques du CSP, un regard dans le rétroviseur permet de rappeler les choix de nos prédécesseurs. Ainsi, à la question de savoir pourquoi le CSP préférait créer des associations autonomes plutôt que de nouvelles prestations en son sein, Pierre-Alain Champod évoquait en 1999 la maîtrise de la croissance de l'association et l'intérêt de pouvoir compter sur des personnes aux compétences ciblées au sein de nouvelles structures. L'ancien directeur du CSP alléguait encore les avantages de ce mode opératoire en termes de gestion et de négociation de subventions publiques.

En sept décennies, le CSP a été à l'origine de la création de 20 nouvelles organisations, à commencer par l'Association Nicolas Bogueret, fondée en 1958. Certaines de ces structures ont disparu, comme l'Association des familles monoparentales et le Centre suisse pour la défense des droits des migrants (CSDM), dont l'activité se poursuit désormais au sein de Caritas Suisse. Mais la plupart sont toujours actives, notamment dans le domaine de la défense des droits et de l'intégration des migrants (CCSI, Camarada, UPA devenue l'Université des Cultures de Genève…) et l'asile (asile.ch).

Faute de pouvoir toutes les présenter, nous vous proposons un focus sur quelques-unes de ces structures ci-dessous.

FONDATION NICOLAS BOGUERET

En 1958 entrait en vigueur à Genève la loi Dupont, qui donnait le feu vert à la construction de HLM. La même année naissait l'Association Nicolas Bogueret, qui prendra en 2017 le statut d'une fondation. Décrite comme « le bras constructeur du CSP », la FNB a pour vocation de développer des habitations à caractère social et à loyer modéré pour des personnes et familles à revenus modestes, les jeunes en formation et les seniors. Ses liens avec le CSP sont étroits, puisqu'Alain Bolle, directeur, siège au Conseil de Fondation et que c'est notre Service social qui gère l'attribution des logements.

Dès 1961, la FNB met à disposition près d'une centaine de HLM au chemin Nicolas-Bogueret, à Vernier. Ils seront suivis de près par la construction de deux immeubles locatifs et une crèche, prévus notamment pour des mères célibataires, au boulevard Carl-Vogt, puis de plusieurs EMS. Parmi les dernières réalisations en date de la FNB figurent un immeuble multigénérationnel érigé à Tourmaline (Chêne-Bourg) et celui de la rue de la Coulouvrenière, qui abrite désormais l'Atelier Galiffe, des appartements à loyer modéré ainsi que deux appartements relais gérés par le CausE.

CENTRE PROTESTANT DE VACANCES

Leurs abréviations sont parfois source d'erreurs, et il arrive encore que le public confonde le CSP et le CPV !

Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Eglise protestante de Genève assure la coordination de camps pour les jeunes. Cette activité sera reprise par le CSP, avant d'être confiée à une association autonome créée en 1966, le Centre protestant de vacances. Aujourd'hui, le CPV – camps et centres aérés, devenu laïc, organise chaque année plus de 120 séjours, en Suisse et à l'étranger, pour quelque 2000 enfants et jeunes de 4 à 18 ans.

VIVRE ENSEMBLE (ASILE.CH)

« Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité. » Parce que le thème de l'asile et de la migration est dangereusement saturé d'enjeux politiques, il est essentiel de proposer une boîte à outils pour déchiffrer ces thématiques et déconstruire les préjugés. Née en 1985 à l'initiative du Service réfugié·es du CSP, l'association Vivre ensemble – rebaptisée « asile.ch » – offre une information engagée et professionnelle qu'elle met à disposition des journalistes, des enseignant·es et du grand public. Elle publie une revue adressée à 1500 abonné·es. Quelque 10 000 personnes visitent chaque mois la plateforme d'information asile.ch.

LE CAUSE

Il neigeait le 1er avril 2019. La veille, les abris d'urgence de la Ville avaient fermé, comme chaque année à l'orée du printemps. En signe de protestation, huit associations genevoises, dont Caritas Genève et l'Armée du Salut, outre le CSP, plantaient 200 tentes sur la plaine de Plainpalais. Leurs revendications : créer à Genève 500 places d'hébergement d'urgence disponibles en surface – et non dans des abris PC – tout au long de l'année.

Dès lors, ces associations rivalisaient d'inventivité : création de « sleep-in » dans des temples, d'un lieu de répit humanitaire dans l'ancienne brocante Renfile de Plan-les-Ouates, reconversion d'un ancien hôtel standing en lieu d'hébergement… Et dans la foulée, elles créaient le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE), intégré au sein du CAPAS avant de prendre son envol en 2020. Son credo : *« Un toit, c'est un droit ».*

Carine Fluckiger

CRÉATION DU SERVICE RÉFUGIÉS

© Vladimir Ramos

1972

DOMINIQUE LANG, DIRECTEUR

© DR

1979-1997

CRÉATION DE LA PERMANENCE JURIDIQUE

© DR

1980

NUMÉRO 0 DES *NOUVELLES*

© DR

1981

(SPÉCIAL 70 ANS) DIX ANS AU SERVICE DES VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

L'année 2024 marque les 10 ans du Service d'assistance aux victimes de traite des êtres humains du CSP Genève. Retour sur cette décennie avec Alain Bolle, directeur du CSP Genève, et Leila Boussemacer, avocate dans le service depuis 2017.

Dans quel contexte est né le Service de traite des êtres humains (TEH) du CSP?
Alain Bolle: C'est seulement en 2006 que la Suisse a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cette même année, la TEH a été expressément reconnue comme une infraction pénale avec l'introduction de l'article 182 dans le Code pénal suisse.

La prise de conscience de ce phénomène s'est intensifiée avec l'Eurofoot en Suisse, en 2008. On craignait que ce soit l'occasion d'une recrudescence de cas d'exploitation sexuelle. Pour répondre à cette inquiétude, le projet «Liberta» a été mis en place à Genève, incluant l'ouverture d'une ligne téléphonique. Faute de financement, ce projet a pris fin en 2010. Le CSP a alors décidé dans l'urgence de reprendre cette ligne pour continuer à répondre aux potentielles victimes, puis de créer un nouveau service, animé au départ par deux juristes à 60%.

Quels étaient les principaux défis à ce moment?
Leila Boussemacer: La traite est un domaine relativement nouveau sur le plan juridique. Il a fallu créer et définir des lignes directrices juridiques et nos critères de travail. Nous nous sommes principalement basés sur la Convention européenne ratifiée par la Suisse en 2013, grâce à laquelle l'exploitation de la force de travail et le prélèvement forcé d'organes, en plus de l'exploitation sexuelle, étaient reconnus comme de la TEH.

Quelles sont les spécificités de cette convention?
LB: La Convention européenne sur la TEH met l'accent sur la protection des victimes et la prévention. Elle introduit des mesures concrètes en matière d'identification des victimes potentielles, mais aussi des droits, que ce soit de soutien social et matériel ou de permis de séjour pour les victimes étrangères.

Au fil des années, comment le contexte et le service ont-ils évolué?
AB: Pour le CSP, l'évolution a été marquée en termes de nombre de personnes suivies, en hausse continue, du développement du plaidoyer et d'un travail de sensibilisation. Cela a impliqué un développement de notre expertise et une augmentation des ressources humaines pour faire face à la complexité croissante des dossiers et la hausse des sollicitations. L'impératif d'assurer un suivi social rigoureux est aussi rapidement apparu. L'adjonction d'un poste d'assistante sociale au service a permis de fournir un soutien direct aux victimes et de faciliter leur accompagnement tout au long du processus.

LB: Il est clair que l'augmentation du nombre de victimes est allée de pair avec les efforts de sensibilisation. Par exemple, en 2019 déjà, le CSP a organisé une table ronde sur l'exploitation de la force de travail. Cet événement a thématisé cette forme de traite, encore très peu identifiée. Il a certainement marqué un tournant en contribuant à une hausse significative des cas repérés. Aujourd'hui, les autorités pénales s'intéressent de près à ces situations. Il ne s'agit plus seulement d'affaires civiles, et c'est une évolution positive.

Avec trois autres associations en Suisse, nous avons fondé en 2020 la Plateforme traite, dans le but d'élaborer des principes directeurs et des recommandations, notamment sur le plan juridique et en matière d'exploitation de la force de travail. La création de ce réseau a propulsé le CSP au premier plan de la lutte contre la TEH et permis au service d'agir en étant plus visible sur le plan national.

Aujourd'hui, on peut dire que le CSP est un acteur incontournable dans la lutte contre la TEH à Genève et en Suisse. Par exemple, nous faisons partie du groupe d'experts de la stratégie nationale de lutte contre la TEH, géré par la police fédérale suisse.

AB: Les efforts de plaidoyer et les contributions à la création de politiques de prévention ont permis de faire avancer la cause et de renforcer les dispositifs de soutien aux victimes. Ainsi, en 2019, Genève a adopté une loi spécifique, conférant au Canton la responsabilité de mettre en œuvre des dispositifs de prévention et de lutte contre la traite.

Quels sont les défis actuels et futurs pour votre service?
LB: Nous sommes confrontés à des récits profondément traumatisants et des histoires terribles, ce qui rend notre travail extrêmement difficile et parfois violent. Derrière les mots «traite des êtres humains» se cachent des réalités tragiques. Nous constituons le dernier rempart entre l'horreur humaine et son invisibilité. Les personnes que nous aidons, souvent marginalisées, pourraient difficilement recevoir un soutien sans notre intervention.

Sur le plan juridique et pratique, nous continuons de faire face à des défis, notamment l'absence de définition claire de la notion d'exploitation de la force de travail dans le Code pénal. La question d'un droit de séjour pour les victimes reste aussi au cœur de nos préoccupations. Enfin, un défi majeur est l'absence de dispositifs pour héberger les hommes victimes de traite.

AB: Nous n'avons effectivement pas de dispositif adéquat pour héberger ces victimes. Il est essentiel de convaincre l'État de l'importance d'offrir un accompagnement résidentiel et/ou ambulatoire pour les victimes de TEH de sexe masculin.

Propos recueillis par Kélaia Schach

NAISSANCE DE L'ATELIER GALIFFE

© DR

1986

CRÉATION CONSULTATION COUPLES ET FAMILLES

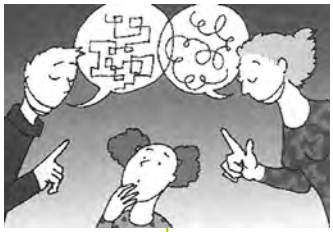

© DR

1989

OUVERTURE RENFILE PLAN-LES-OUATES

© DR

1995

PIERRE-ALAIN CHAMPOD, DIRECTEUR

© DR

1998-2008

(SPÉCIAL 70 ANS) LE VESTIAIRE SOCIAL A 20 ANS

Né sous sa forme actuelle en 2004, le Vestiaire social célèbre ses 20 ans avec des chiffres qui suscitent l'inquiétude : le nombre de distributions n'a jamais été aussi élevé.

En 2004, les deux vestiaires sociaux du Centre social protestant et de Caritas Genève décident d'unir leurs forces pour la distribution gratuite de vêtements, chaussures et linge de maison. Au début de l'année 2023, la Croix-Rouge genevoise a rejoint la structure, désormais cogérée par les trois institutions.

Comptant sur une équipe composée de six personnes salariées, d'une septantaine de bénévoles et d'une dizaine de personnes en réinsertion socio-professionnelle, le Vestiaire social accueille tous les après-midis et le mercredi matin, sans rendez-vous, des personnes ayant reçu un bon de l'un des cinquante services sociaux partenaires. Chacun peut choisir une quinzaine de pièces et les essayer en cabine, comme dans un magasin. *« Se vêtir correctement fait partie du droit à la dignité de chacun »,* souligne Typhaine Guihard, responsable du Vestiaire social.

UNE CONSÉQUENCE DU COVID

L'an dernier, plus de 12 000 distributions ont été effectuées, pour un total d'environ 9000 bénéficiaires. En 2024, le Vestiaire social atteindra probablement les 15 000 distributions, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2023, qui était déjà une année record. Certains mercredis, jour réservé aux enfants, ils sont plus de 150 à être accueillis, et jusqu'à une centaine d'adultes les autres après-midis. *« Les chiffres explosent depuis le Covid. Nous recevons beaucoup de personnes qui ont perdu leur emploi dans les métiers de la restauration, de l'aide à domicile ou de la manutention, ce qui les a fait basculer dans une situation financière dramatique. Les perspectives ne sont pas très bonnes »,* précise Typhaine Guihard. Les bénéficiaires sont de toutes les nationalités. Certain·es viennent régulièrement depuis plusieurs années, alors que d'autres ne viennent qu'une fois, lors d'un coup dur.

Pour faire face au quasi-doublement du nombre de ses bénéficiaires (+ 48 % de fréquentation depuis 2021), le Vestiaire a dû se professionnaliser et mettre en place une structure adéquate. Il dispose ainsi de son propre centre de tri, ce qui lui permet d'être autonome. Mais malgré les quelque 140 tonnes de textiles de seconde main reçus en 2023, issues de collectes ou déposés dans les boîtes à fringues de Plan-les-Ouates et, depuis peu, de Carouge, la marchandise vient régulièrement à manquer. D'autant plus que la qualité des dons baisse, une moitié seulement pouvant être redistribuée.

« Nous ne recevons notamment pas suffisamment de vêtements et de chaussures de qualité pour les hommes. Grâce à des fournisseurs et à des fondations privées, nous pouvons acheter les marchandises nécessaires pour remplir notre mission », se réjouit Typhaine Guihard. Les personnes souhaitant donner vêtements, chaussures (attachées entre elles) ou linge de maison – le tout doit être propre et en bon état – peuvent le apporter sur place durant les heures d'ouverture ou dans certaines boîtes à fringues dont la liste figure sur le site internet [voir encadré].

BIENTÔT SES PROPRES LOCAUX

Le Vestiaire social a évolué en fonction des besoins de la population. Après 15 ans passés dans un petit local à la rue de l'Avenir, aux Eaux-Vives, et quelques années à Trèfle-Blanc, au Grand-Lancy, la structure occupe depuis octobre 2022 des locaux provisoires à la rue Blavignac, à Carouge. En 2026, elle emménagera dans son propre bâtiment, qui sera construit sur l'ancien site de la Renfile de Plan-les-Ouates. Comme aujourd'hui, le Vestiaire sera voisin des Colis du cœur, un rapprochement des deux institutions faisant sens dans la mesure où une partie de leur public est similaire.

Anne Buloz

(+) PORTES OUVERTES

Le Vestiaire social organise des portes ouvertes **le samedi 5 octobre, de 9 h à 12 h** (rue Blavignac 16, à Carouge). Ce moment de convivialité et de partage permettra de visiter les locaux autour d'un café-croissant et, surtout, de rencontrer l'équipe et de découvrir sa mission au quotidien, pour voir concrètement ce qu'il advient de vos dons.

› **Plus d'informations sur** vestiairesocial.ch

© Denis Ponté

De 2001 à 2016, le Vestiaire social a occupé des locaux à la rue de l'Avenir, devenus trop exigus face à la demande.

PRIX DES DROITS HUMAINS, VILLE DE GENÈVE

© Vivre à Genève

2007

ALAIN BOLLE, ACTUEL DIRECTEUR DU CSP

© Denis Ponté

2008

CRÉATION DU SERVICE INSERTION

© DR

2009

ATELIERS FICELLES DU BUDGET

2013

(SPÉCIAL 70 ANS)
« J'AIME FAIRE DES CHOSES POUR LES AUTRES »

Fidèle bénévole depuis les débuts du Vestiaire social, Michelle Krauser (85 ans) n'envisage pas de mettre un terme à ses 20 ans d'engagement.

(+) LES INDISPENSABLES BÉNÉVOLES

Le Vestiaire social fonctionne essentiellement grâce au bénévolat. La plupart des quelque 75 bénévoles y travaillent de manière hebdomadaire à raison d'une à trois demi-journées par semaine.

Tous les âges y sont représentés – la plus jeune a 17 ans, la doyenne 85 ans. *« La mixité des bénévoles en termes de genre, de nationalité, de religion et d'âge représente aussi la population que l'on aide »,* relève Typhaine Guihard, responsable du Vestiaire social. Les motivations sont elles aussi multiples : certaines personnes ont bénéficié de ce service et veulent rendre la pareille, d'autres aiment voir du monde, trouvent du sens dans le fait d'aider ou encore font face à une situation personnelle complexe et veulent se changer les idées.

Les personnes intéressées à rejoindre l'équipe peuvent s'adresser aux Services bénévolat du CSP, de Caritas ou de la Croix-Rouge.

De quelle manière a débuté votre bénévolat au Vestiaire social ?
Lorsque mon mari est décédé, je me suis adressée à Caritas pour savoir où je pourrais faire du bénévolat. J'ai préféré rejoindre le Vestiaire social qu'une des boutiques parce que le travail m'intéressait plus.

Quel est votre rôle au Vestiaire social ?
J'accueille les personnes qui viennent chercher des vêtements et des chaussures. Je préfère m'occuper des femmes que des messieurs parce qu'elles prennent plus de temps pour choisir et qu'elles sont souvent plus intéressées par les habits. Je les accompagne pour leur présenter ce que nous avons et je les aiguille, mais je n'ose pas les conseiller, en tout cas pas tout de suite ! Etant donné que moi je sais immédiatement ce que je veux, je me dis que c'est pareil pour elles. Si les personnes insistent, alors je leur dis volontiers ce que je pense. J'aime faire plaisir aux bénéficiaires, qu'elles repartent avec des vêtements qui leur plaisent et, surtout, le sourire.

Que préférez-vous dans cette activité ?
J'aime le contact avec les personnes, parler avec elles et leur rendre service. C'est d'ailleurs pour échanger avec les gens et les aider que j'ai exercé la profession d'infirmière durant 32 ans. Les bénéficiaires qui ne parlent pas français traduisent tout ce qu'elles veulent nous dire grâce à leur téléphone. La plupart sont gentils et reconnaissants. Ils nous remercient souvent. C'est gratifiant de les voir satisfaits.

© Rebecca Bowring

Fidèle depuis 20 ans, Michelle Krauser fait partie d'une équipe d'environ 70 bénévoles active au Vestiaire social. On la voit ici à l'oeuvre dans les locaux de la rue Blavignac.

N'êtes-vous pas lassée après toutes ces années ?
Non, pas du tout, j'aime toujours autant venir ! Je n'ai d'ailleurs jamais songé à arrêter. Je prends le bus, à part les jours comme aujourd'hui où je préfère la voiture parce que j'ai préparé une tarte ou un gâteau. Mais, même si cela m'irrite d'y penser, je suis de plus en plus fatiguée. Alors qu'avant je venais deux jours par semaine, maintenant je suis là uniquement le vendredi.

Quels changements avez-vous observés au fil des années ?
Au début, nous n'étions que trois ou quatre bénévoles pour une quinzaine de personnes à habiller par après-midi. Les locaux étaient de la même taille que la cafétéria actuelle ! Maintenant, il y a beaucoup plus de bénéficiaires et je ne connais plus tous les bénévoles, mais le plaisir d'être au service des personnes reste le même.

Propos recueillis par
Anne Buloz

CRÉATION SERVICE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

© DR

2014

CRÉATION DE LA MARQUE RENFILE

© DR

2021

ATELIER COUTURE À TOURBILLON

© CSP Genève

2022

RÉNOVATION RENFILE MEYRIN

© CSP Genève

2024

(SPÉCIAL 70 ANS) L'ÉVOLUTION DU DROIT ET DES ACTIVITÉS DU SERVICE JURIDIQUE EN 20 ANS

À l'occasion du 70e anniversaire du CSP, nous nous sommes plongés dans la relecture d'anciens numéros de notre journal. L'un d'eux a retenu notre attention : dans le n° 80 de décembre 2001, le soussigné a abordé le nouveau droit du divorce, qui venait d'entrer en vigueur.

Entré en vigueur en janvier 2000, le nouveau droit du divorce met l'accent sur la volonté des époux de divorcer ou non, plutôt que sur leurs motifs. Sur le long cours, ce nouveau droit impactait les activités du Service juridique du CSP.

Depuis lors, notre service a aidé de nombreux couples en les renseignant et en les accompagnant pour trouver des accords en vue d'aller seuls au tribunal avec des requêtes communes de divorce recevables du point de vue juridique.

Cette approche visant au consensus a d'ailleurs été adoptée récemment par le législateur genevois, puisque le pouvoir judiciaire a inauguré, le 8 janvier 2024, un nouveau Bureau de médiation judiciaire, dont le but est précisément de favoriser le règlement des litiges à l'amiable plutôt qu'au tribunal. La démarche est gratuite dès lors que les deux parties souhaitent y avoir accès. Nous saluons cette évolution législative tout comme la tendance à mieux partager les droits parentaux avec l'instauration de l'autorité parentale conjointe comme règle, entrée en vigueur dans le Code civil suisse en juillet 2014.

L'ARRIVÉE D'INTERNET

Avec le développement d'internet, de nombreux modèles et explications disponibles permettent aux personnes de choisir le soutien dont elles pensent avoir besoin. Dans ce nouveau contexte, nos prestations s'adressent aux personnes qui souhaitent un accompagnement dans ces démarches.

Un point que nous pouvons relever est le fait que le domaine du droit de la famille et le droit du divorce en particulier nous permettent, véritablement, de rendre service à un public plus large que dans d'autres domaines juridiques. Nos consultants s'en souviennent souvent bien longtemps après.

L'IMPACT DES BILATÉRALES

Ces évolutions ont induit une diminution au cours des décennies de la part des dossiers que le Service juridique traite en droit de la famille, au profit du domaine du droit des étrangers (permis de séjour) qui s'est encore accru, au point de représenter actuellement une bonne moitié de nos consultations et aussi de nos dossiers.

Notre expertise dans ce dernier domaine est reconnue. Nous aidons nos consultants en les renseignant sur leurs droits et en les accompagnant dans des procédures pouvant durer des années. Parmi les évolutions importantes en droit des étrangers ces deux dernières décennies figure l'impact des accords bilatéraux avec nos voisins européens sur le marché du travail genevois (notamment).

Ce phénomène a engendré beaucoup de questions et de consultations notamment liées au regroupement familial, au droit du travail suisse et aux assurances sociales. Nous avons aussi été très actifs dans les discussions avec les autorités et la mise en œuvre de la régularisation de certains profils de personnes clandestines, principalement travailleurs et travailleuses de l'économie domestique (opération Papyrus), et ces efforts se poursuivent encore aujourd'hui.

© DR

Nous collaborons aussi très étroitement avec le réseau genevois : les HUG, le Service de la protection des mineurs, le SPAD, l'Hospice général, les écoles, les foyers d'accueil pour personnes victimes de violence et de nombreux autres services qui nous contactent pour des conseils et des démarches juridiques en faveur de leurs bénéficiaires, patients ou consultants.

Depuis quelques années, nous sommes également mandatés par l'association Pro Senectute pour les questions juridiques de leurs membres, avec un contrat représentant 10% de taux d'activité d'un juriste. Ces questions concernent souvent le droit des prestations complémentaires, les successions et autres problématiques touchant les personnes âgées.

Notre permanence téléphonique, qui est la porte principale pour les consultations, est très sollicitée et nous ne pouvons malheureusement pas répondre à toutes les demandes, l'activité du Service juridique visant un large public, aux besoins multiples.

En définitive, notre activité est marquée par notre engagement au service d'un large public, souvent issu des classes défavorisées, et dans la réactivité et l'adaptation aux changements législatifs. La justice sociale et la défense des droits fondamentaux sont au cœur de notre action et nous sommes heureux de défendre ces valeurs avec vigueur.

Gustave Desarnaulds
(juriste au CSP depuis mai 1999)

ÉDITO

De l'assistance à un droit à un minimum vital

Au printemps prochain, la population genevoise sera appelée à se prononcer sur l'introduction d'un revenu minimum de réinsertion (RMR). Cet important projet de loi est présenté dans ce numéro par une de nos collaboratrices, Frédérique Perler.
De tout temps, des hommes et des femmes se sont retrouvés démunis en raison de la maladie, de l'invalidité ou de l'âge. Mettant en pratique le message de l'évangile, les églises ont été les premières à organiser l'aide en faveur des démunis et des malades. Au fil des siècles, un consensus s'est développé autour de quelques valeurs fondamentales à respecter. L'ensemble de ces valeurs a été codifié dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Le fondateur d'ATD Quart Monde, le père Wresinski, a fait reconnaître dans les années 1980 que la misère constituait une violation des droits de l'homme. Cette décision illustre le cheminement de la pensée qui a amené nos sociétés à passer progressivement de la charité à la justice sociale.
Au niveau de l'aide sociale, nous sommes progressivement en train de passer de l'assistance (le devoir de la société), au droit à un minimum vital permettant de se nourrir, de se loger et de se soigner.
Depuis le milieu des années 1960 à Genève, les personnes âgées et les invalides dont les rentes sont inférieures au minimum vital, ont droit à des prestations complémentaires non remboursables. En 1995, l'introduction du RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droit) a fait sortir cette population de l'assistance. En 1997, un nouveau système de subvention des établissements médico-sociaux a permis aux personnes âgées vivant dans un EMS, de ne plus avoir recours à l'assistance pour payer les frais de pension.
Le projet de RMR s'inscrit dans cette logique, en proposant de verser une aide financière non remboursable et en demandant en échange, au bénéficiaire d'effectuer une contre-prestation pour augmenter ses possibilités de s'insérer dans la société.

Pierre-Alain Champod, directeur

Nous adressons nos meilleurs vœux aux lecteurs et amis du CSP et leur souhaitons de bonnes Fêtes de fin d'année. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, aidé le CSP à vivre tout au long de cette année.

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT
Nouvelles
No 80 CSP-GENEVE DECEMBRE 2001

LE NOUVEAU DROIT DU DIVORCE VU PAR LE CSP

Souvent, les juristes du secteur juridique du Centre social protestant de Genève sont consultés pour des problèmes liées au droit de la famille.

Aujourd'hui, le traitement des questions en rapport à ce domaine du droit dépasse le tiers de l'activité du secteur, soit un accroissement de l'ordre de 20% en une année.
Cette progression s'explique notamment en raison de l'entrée en vigueur, depuis le premier janvier 2000, du nouveau droit du divorce.
Cela nous donne l'occasion de rappeler que tous les domaines du droit peuvent être abordés lors de notre permanence téléphonique (le lundi matin, le mercredi matin et le vendredi matin) et que nous nous occupons de nombreuses démarches administratives et de recours, notamment en matière de droit des étrangers et des assurances sociales.

(SERVICE) PACTE MIGRATOIRE EUROPÉEN : QUAND L'EUROPE SE BARRICADE

Au printemps dernier, l'Union européenne apportait la touche finale à la réforme du Régime d'asile européen commun[1]. Une réforme brutale qui marquera la politique d'asile pour les prochaines décennies.

La réforme du Régime d'asile européen commun (RAEC) se décline dans une série de textes législatifs distincts, avec pour objectif une accélération et une facilitation des renvois. Pour ce faire, l'Union européenne (UE) introduit différents règlements contenant des règles communes tant pour la procédure d'asile que pour les dispositifs aux frontières.

FILTRAGE ET EXPULSIONS FACILITÉES

Avec le règlement sur le « filtrage », le RAEC instaure à l'entrée du territoire européen une procédure de tri pour toute personne étrangère tentant de franchir irrégulièrement sa frontière. Des contrôles obligatoires d'identité, de sécurité et de santé détermineront la procédure applicable et le droit d'entrée sur le territoire des États membres. Pour cela, la banque de données « Eurodac », déjà utilisée aujourd'hui, contiendra, en plus des données biométriques des personnes interceptées, des photos et des informations sur leur identité, leur parcours et sur les éventuelles décisions déjà rendues à leur encontre.

C'est sur la base de ces indications, et non sur l'exposé des motifs d'asile, qu'il sera décidé quel type de procédure les personnes en fuite suivront ou si leur demande est rejetée. Avec pour principal critère de tri le pays de provenance : une procédure accélérée concernera ainsi les personnes provenant d'un État avec un taux d'acceptation de demandes de protection inférieur ou égal à 20 %. Les personnes considérées comme une menace pour la sécurité, celles qui sont suspectées de tromperie sur leur identité ou encore qui pourraient être transférées vers un pays tiers dit « sûr », passeront aussi par cette procédure aux frontières. Comme le filtrage, cette dernière se déroulera dans des camps fermés, pour une durée maximale de 12 semaines, et dans une « fiction de non-entrée »[2], c'est-à-dire que les personnes en fuite seront considérées comme n'étant pas encore entrées sur le territoire européen. En cas de décision négative après une procédure accélérée, les personnes pourront encore être détenues 12 semaines en vue de leur renvoi.

À toutes ces dispositions s'ajoute un quatrième texte qui prévoit des dérogations drastiques en cas d'« arrivées massives », en cas de « force majeure », comme la pandémie COVID-19, ou en cas « d'instrumentalisation », lorsque la migration est utilisée pour faire pression sur les frontières extérieures de l'UE.

LE SYSTÈME DUBLIN REVISITÉ

Pour les personnes qui échapperont à ce premier filtre, le règlement Dublin III sera remplacé par un nouveau règlement sur la gestion de l'asile et la migration. Celui-ci reprend largement les critères actuels, malgré le nombre de drames humains qu'ils engendrent. Le pays de première entrée restera ainsi compétent pour traiter la demande d'asile, mais des durcissements importants seront introduits, notamment en ce qui concerne la possibilité de renvoyer des personnes mineures et les délais dans lesquels un État doit procéder au transfert vers l'État désigné responsable (voir encadré).

Autre nouveauté, ce règlement introduira un mécanisme de « solidarité » entre États. La forme que prendra celle-ci reste optionnelle : les États débiteurs pourront choisir entre l'acceptation d'une relocalisation sur leur territoire d'un nombre donné de personnes et une aide financière ou logistique aux pays concernés par les entrées. Un commerce d'indulgences choquant, qui fixe le prix d'une vie humaine (le coût du refus d'une relocalisation est de 20 000 euros par personne).

LE DROIT D'ASILE EN DANGER

En misant sur des procédures accélérées aux frontières extérieures de l'UE, dans des conditions de semi-détention et sans véritable accès à la société civile, la réforme du RAEC met en péril le droit d'accès à une procédure d'asile et à l'examen individuel des motifs de protection, des principes pourtant garantis par la Convention de Genève sur les réfugiés. Surtout, il y a fort à parier que le système mis en place ne fera que rendre les chemins encore moins sûrs et plus chers pour des personnes qui de toute façon prendront la fuite, poussées à l'exil par les persécutions, les conflits, les inégalités d'accès aux ressources mondiales et les catastrophes, de plus en plus fréquentes.

Raphaël Rey

1 *Les règlements constitutifs du RAEC peuvent être consultés ici disponibles ici (SOSF, bulletin n°2, juin 2024). Voir aussi Marie-Claire Kunz, « Pacte migratoire européen : une guerre larvée anti-migrant·es », asile.ch, février 2024.*

2 *Cf Kunz, op.cit.*

(+) ET LA SUISSE DANS TOUT ÇA ?

Le RAEC impactera les politiques d'asile européenne pour les prochaines décennies. En tant que membre associé de Schengen et Dublin, la Suisse est directement concernée par plusieurs modifications prévues par la réforme. Elle doit en effet reprendre toutes les réglementations impliquant un développement de l'acquis : sur le filtrage, Eurodac et tout ce qui concerne le système Dublin. Et c'est là que les durcissements les plus conséquents verront le jour. Le délai de transfert de six mois, après lequel la Suisse devenait jusqu'à présent responsable de l'examen de la demande d'asile, pourra ainsi être prolongé pour tout le monde à un an en période de « crise ». Et lorsque la personne « ne satisfait pas aux exigences médicales du transfert », « disparaît » ou « résiste physiquement au transfert », ce même délai pourra être porté à trois ans (contre 18 mois actuellement). De plus, alors que les personnes mineures étaient exclues de cette réglementation, elles pourront désormais – sous conditions – aussi être renvoyées vers l'État compétent selon les règles de Dublin. La Suisse a deux ans pour mettre en œuvre ces modifications. Une première mouture des changements législatifs était mise en consultation dès le mois d'août 2024.

(+) « DROIT D'ASILE, BAROMÈTRE DE LA DÉMOCRATIE »

Que dit l'histoire de l'asile de la vie démocratique en Suisse ? Vous êtes cordialement invité.e à une **table ronde sur un demi-siècle d'engagements civils et de luttes politiques**, en présence de témoins et de spécialistes. Raphaël Rey, chargé d'information au CSP, interviendra aux côtés d'Ueli Leuenberger, ex-conseiller national, et Rosita Fibbi, chercheuse à l'Université de Neuchâtel. Cet événement est organisé par le CSP Genève avec ses partenaires de la Maison de l'histoire et la Maison internationale des associations.

- **Mardi 8 octobre, à 18h30**
- Maison internationale des associations, salle Gandhi
- Entrée libre sur inscription : inscriptions@mia-ge.ch

(SOUTENIR LE CSP) UNE SOIRÉE SOLIDAIRE À NE PAS MANQUER

Maevia Griffiths, jeune étudiante morgienne à l'IHEID, a réalisé en 2021 un documentaire pour son mémoire de master sur les femmes sans papiers à Genève. Pierre Alain Balmer vit et travaille à Genève. Ingénieur informaticien, il pratique la photographie en amateur éclairé. Son regard est celui d'un humaniste.

Deux œuvres, deux perspectives qui abordent un thème unique : rendre visibles les invisibles que la société tend à ignorer. Regards croisés qui résonnent avec le travail du CSP. Chaque jour, nos collègues apportent soutien et conseil à de nombreux (in)visibles pour qu'ils trouvent leur juste place au sein de notre communauté. Une mission rendue possible grâce à l'inestimable contribution de nos donateurs.

Nous vous invitons le 31 octobre prochain à une soirée coprésentée avec le FIFDH, dès 17h45, à découvrir des histoires personnelles pour reconnaître la présence et la réalité des anonymes marginalisés, mais aussi vous inspirer de leur courage et de leur humanité. Un pas pour construire, ici à Genève, une société plus inclusive et solidaire.

La brocante de la Renfile de Plan-les-Ouates sera transformée pour l'occasion. Venez chiner tout en profitant de l'exposition *« Fragile »* et du film *« Elles, les (in)visibles »*, rencontrer les équipes du CSP et profiter d'un moment convivial autour d'un apéritif dînatoire. Nous sommes impatients de partager ce moment en votre compagnie !

Patricia Buchet

Programme & billetterie
Sur notre site web
- https://csp.ch/geneve/soiree-de-soutien/
- ou en scannant le QR code ci-dessous

Une question ?
Contactez-nous :
- communication@csp-ge.ch
  T. 022 807 07 25 (lu-je)

(ACTUALITÉS) LES RENDEZ-VOUS DE L'AUTOMNE

En plus de notre soirée de soutien, à ne pas manquer, nous vous donnons rendez-vous cet automne pour plusieurs événements organisés par nos services. Bref tour d'horizon !

- **Fin septembre :** notre brocante **Renfile de Meyrin** rouvre ses portes au public, après plusieurs mois de travaux qui ont permis d'en améliorer les performances énergétiques et le confort client.
- **Samedi 5 octobre :** le **Vestiaire social** vous accueille de 9h à 12h pour vous faire découvrir ses coulisses et échanger avec celles et ceux qui font vivre ce lieu d'aide indispensable à Genève [voir p. 8].
- **Mardi 8 octobre :** c'est à la Maison des associations que ça se passe, pour une table ronde réunissant des témoins et spécialistes sur le thème de l'**asile en tant que baromètre de notre système démocratique** [voir p. 11].
- **Jeudi 10 octobre :** l'**Atelier Galiffe** participe à la première Journée mondiale de la santé mentale, orchestrée par l'État de Genève, avec une série d'animations surprises.

Plus d'infos sur
- www.csp.ch/geneve/news
- www.renfile.ch

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)

(IMPRESSUM)

Edition genevoise
Centre social protestant Genève
Rue du Village-Suisse 14
CP 171, 1211 Genève 8
T 022 807 07 00
info@csp-ge.ch
CCP 12-761-4
IBAN
CH41 0900 0000 1200 0761 4
Tirage 4275 exemplaires
Rédactrice en chef
Carine Fluckiger
Impression
PCL Presses centrales SA
Ont collaboré à ce numéro
Alain Bolle (directeur), Patricia Buchet (Recherche de fonds), Anne Buloz (rédactrice), Gustave Desarnaulds (Service juridique), Raphaël Rey (Service réfugiés) et Kélaia Schach (Communication).
Conception et réalisation
www.buxumlunic.ch

(ADRESSES RENFILE)

BOUTIQUE CHÊNE-BOURG
Rue des Charbonniers 9
T 022 807 07 99

BOUTIQUE EAUX-VIVES
Rue de la Mairie 15
T 022 736 45 81

BOUTIQUE JONCTION
Bd Carl-Vogt 34
T 022 328 22 04

BOUTIQUE PÂQUIS
Rue du Môle 1
T 022 731 65 41

BOUTIQUE PLAINPALAIS
Rue de Carouge 37
T 022 329 32 50

BROCANTE PLAN-LES-OUATES (ESPACE TOURBILLON)
Rte de la Galaise 17
T 022 794 55 40

BROCANTE MEYRIN
Rue Alphonse-Large 19
T 022 341 13 02